



SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13 + 5 pouvoirs
Date de la convocation : 16/09/2022
Date d'affichage : 16/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, HITA José, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Absent excusé : M. CORBACHO Laurent.

Procurations : Mme BAJ-FRELIN Véronique à Mme ALBERT Jeannine, M. GERBAUD Grégory à M. SALVADOR Julien, Mme JULIAN Vanessa à Mme VIDAL Mélanie, Mme MIR Laure à M. CAZALS Jean-François, Mme QUINTA Christèle à M. BOUSQUET Jérôme.

Secrétaire de séance : Mme RIBES Chrystelle a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°41/2022 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative budgétaire afin :

- d'inscrire au budget principal la subvention d'investissement accordée à la commune au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022 pour un montant de 67 712.50 €, subvention qui n'avait pas été notifiée à la commune au moment du vote du budget,
- de prévoir les crédits nécessaires au nouveau plan de financement des travaux de mise en esthétique des réseaux secs Rue des Caves – Rue de la Tramontane – Rue des Jardins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** la Décision Modificative Budgétaire suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Compte 2041582 Subventions d'équipement versées	+ 22 471.70 €	Compte 1321 Subventions investissement Etat	+ 67 712.50 €
Compte 238 Avances versées	- 9 735.60 €		
Compte 2128 Agencements et aménagement de terrains	+ 54 976.40 €		
TOTAL	+ 67 712.50 €	TOTAL	+ 67 712.50 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 26/09/2022
- Affichage le : 26/09/2022
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication